



## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT JEAN DES OLLIERES

SEANCE DU SAMEDI 7 AVRIL 2017 à 20 H

### Présents :

- Catherine QUEINNEC
- Serge CHALEIL
- Jean-Michel VARGAS
- Nicole CHARFOULET
- Chantal CHIGROS
- Isabelle BASSOT

soit 9 voix  
et 7 voix pour les comptes administratifs

### Excusés / Absents :

- Laurent ARCHER : pouvoir à Serge CHALEIL
- Charlène CHAMPEIX : pouvoir à Isabelle BASSOT
- Julien MOREL : pouvoir à Catherine QUEINNEC

### Absente :

- Maryline RIBBES secrétaire de mairie

### Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2016 pour **Commune** et **Assainissement**
- Compte administratif 2016 de la **Commune** et de **l'Assainissement**
- Affectation de résultats 2016 **Commune** et **Assainissement**
- Vote des taux d'imposition 2017
- Budget primitif 2017 pour la **Commune** et **l'Assainissement**
- Autorisation de vente de parcelles à Josserand
- Etude sur travaux Eglise : validation de la 1<sup>ère</sup> phase et décision pour la 2<sup>ème</sup> phase
- divers

### Catherine QUEINNEC :

Le quorum étant atteint, ouvre la séance.

Le secrétariat de la présente séance est confié à Isabelle BASSOT.

### Catherine QUEINNEC :

Fait une lecture résumée du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

Reprend l'ordre du jour de la présente séance.

→ **Compte administratif 2016 Assainissement**

Catherine QUEINNEC en qualité de Maire ne pouvant être Présidente de séance ni voter en ce qui concerne le compte administratif, ni être présente pendant le vote, Jean Michel VARGAS – délégué aux finances - est désigné Président de séance.

Les éléments comptables et budgétaires ont été réalisés en lien avec Mme MUNOZ / Receveur Municipal / Perception.

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 33 347,71	G 28 779,06	G - A - 4 658,65
	Section d'investissement	B 18 299,98	H 22 902,00	H-B + 4 602,02

REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 5 282,74	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 74 567,94	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 51 737,69	Q = G+H+I+J 131 531,74	= Q - P + 79 794,05

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 30 000,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 30 000,00	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 33 437,71	= G+I+K 34 061,80	+ 624,09
	Section d'investissement	= B+D+F 48 299,98	= H+J+L 97 469,94	+ 49 169,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 81 737,69	= G+H+I+J+K+L 131 531,74	+ 49 794,05

**VOTE :** (Catherine QUEINNEC quitte la salle pendant le vote)

**Le compte administratif 2016 / Assainissement / est approuvé à l'unanimité : 7 VOIX (Catherine Queinnec + son pouvoir de Julien MOREL ne votant pas)**

→ **Approbation du compte de gestion 2016 Assainissement**

Le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif.

Jean Michel VARGAS – délégué aux finances - est désigné Président de séance.  
Catherine QUEINNEC peut voter en ce qui concerne le compte de gestion du receveur.

**Le compte administratif 2016 / Assainissement / est approuvé à l'unanimité : 9 VOIX**

→ **Affectation de résultats 2016 Assainissement**

Catherine QUEINNEC :

Rappelle les résultats de l'exercice 2015 :

- En investissement : excédent 74 576,94 €
- En exploitation : excédent 5 282,74 €

Résultats exercice 2016 :

- En investissement : excédent 4 602,02 €
- En exploitation : déficit 4 658,65 €
- R.A.R. : 30 000 €

Résultat cumulé section d'exploitation : excédent 624,09 €

Proposition d'affectation : ligne 002.

**VOTE :**

**L'affectation du résultat 2016 / Assainissement (624,09 €)  
est approuvé à l'unanimité : 9 VOIX**

→ **Budget primitif 2017 Assainissement**

Catherine QUEINNEC :

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	50 815,09	50 191,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		624,09
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	50 815,09	50 815,09

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	532 885,76	483 715,80
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	30 000,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		79 169,96
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		562 885,76	562 885,76
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		613 700,85	613 700,85

**VOTE :**

**Le budget primitif 2017 / Assainissement  
est approuvé à l'unanimité : 9 VOIX**

→ **Compte administratif 2016 Commune**

Catherine QUEINNEC en qualité de Maire ne pouvant être Présidente de séance ni voter en ce qui concerne le compte administratif, ni être présente pendant le vote, Jean Michel VARGAS – délégué aux finances - est désigné Président de séance.

Les éléments comptables et budgétaires ont été réalisés en lien avec Mme MUNOZ / Receveur Municipal / Perception.

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 344 886,63	G 439 035,26
	Section d'investissement	B 167 110,15	H 125 864,37
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 313 624,66
	Report en section d'investissement (001)	D 43 762,59	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 555 759,37	Q = G+H+I+J 878 524,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 101 462,16	L 73 563,90
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 101 462,16	= K+L 73 563,90

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 344 886,63	= G+I+K 752 659,92
	Section d'investissement	= B+D+F 312 334,90	= H+J+L 199 428,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 657 221,53	= G+H+I+J+K+L 952 088,19

**VOTE :** (Catherine QUEINNEC quitte la salle pendant le vote)

**Le compte administratif 2016 / Commune / est approuvé à l'unanimité : 7 VOIX  
(Catherine Queinnec + son pouvoir de Julien MOREL ne votant pas)**

→ **Compte de gestion 2016 Commune**

Le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif.

Jean Michel VARGAS – délégué aux finances - est désigné Président de séance.  
Catherine QUEINNEC peut voter en ce qui concerne le compte de gestion du receveur.

**Le compte de gestion 2016 / Commune / est approuvé à l'unanimité : 9 VOIX**

→ **Affectation de résultats 2016 Commune**

Catherine QUEINNEC :

Rappelle les résultats de l'exercice 2015 :

→ En investissement : déficit 43 762,59 €  
→ En fonctionnement : excédent 313 624,66 €

Résultats exercice 2016 :

→ En investissement : déficit 41 245,78 €  
→ En fonctionnement : excédent 94 148,63 €

**Solde net de la section investissement :**

= +/- déficit 2015 : 43 762,59 €

+/- déficit 2016 : 41 245,78 €

+/- R.A.R. 27 898,26 €

**= 112 906,63 € affectés au compte 1068**

Montant qui vient en déduction du résultat de fonctionnement (94 148,63 €)

=résultat cumulé section de fonctionnement :

(2015) 313 624,66 €+ (2016) 94 148,63 € soit 407 773,29 €

Moins 112 906,63

**= résultat section fonctionnement affecté à la ligne 002 soit 294 866,66 €**

**VOTE :**

**L'affectation du résultat 2016 / Commune tel que présenté ci dessus  
est approuvé à l'unanimité : 9 VOIX**

→ **Vote des taux d'imposition 2017**Catherine QUEINNEC :**Le produit des impôts locaux sera en 2017 de 129 458 €.**

Rappel des années précédentes :

→ 2013 : 120 830 €

→ 2014 : 123 229 €

→ 2015 : 126 607 €

→ 2016 : 126 367 €

**La taxe foncière sur le non bâti est à un taux de 97,13 %**

Produit attendu : 22 728 €

**La taxe foncière sur le bâti est à un taux de 16,53 %**

Produit attendu : 60 682 €

**La taxe d'habitation est à un taux de 8,83 %**

Produit attendu : 46 048 €

**VOTE :****Les taux ci-dessus proposés sont retenus à la majorité 8 VOIX****1 abstention : Jean Michel VARGAS.**→ **Budget primitif 2017 Commune****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	698 278,66	403 412,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		294 866,66
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			698 278,66

## I N V E S T I S S E M E N T

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	210 764,22	323 670,85
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	101 462,16	73 563,90
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	85 008,37	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	397 234,75	397 234,75
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET	1 095 513,41	1 095 513,41

### VOTE :

**Le budget primitif 2017 / Commune tel que présenté ci dessus  
est approuvé à l'unanimité : 9 VOIX**

#### → Autorisation de vente de parcelles à Josserand

Catherine QUEINNEC rappelle que la Commune est propriétaire de deux parcelles AB344 et AB345 respectivement de 36 m<sup>2</sup> et 137 m<sup>2</sup>, conformément au document d'arpentage établi par SERCA, Société de géomètres experts et transmis le 27 janvier 2017.

Ces deux parcelles ont été déclassées par délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 18 février 2017, celles-ci n'étant plus affectées à une utilisation publique ou à un service public. Elles ont donc été intégrées au Domaine privé de la Commune et peuvent ainsi être cédées.

Il est rappelé la demande d'acquisition des dites parcelles par Mmes Marie-Claire et Bernadette DUCLOS afin de permettre l'implantation d'un système d'assainissement individuel conforme à la réglementation, ces dernières ne disposant pas d'un terrain privé approprié.

Il est rappelé également la réserve précisé dans la délibération du 18 février 2017 : la vente de ces deux parcelles ne sera réalisée qu'à la condition que Mmes DUCLOS acquièrent la parcelle AB17 afin de ne pas enclaver cette dernière.

Il est proposé d'ajouter une seconde réserve, toujours avec le souci de ne pas enclaver un terrain : l'acquisition par Mmes DUCLOS de la parcelle AB138.

De plus, suite à la demande de M. et Mme CHARGUERRON Georges, propriétaires de la parcelle AB139, il est proposé que soit précisée dans l'acte d'acquisition de la parcelle AB17 par Mmes et DUCLOS la mention de l'existence d'une servitude de passage sur les parcelles AB18 et AB17 permettant d'accéder à la parcelle AB139.

Enfin, le prix proposé, dans un souci d'équité, sera celui pratiqué lors de la précédente vente d'un espace communal dédié à l'implantation d'un système d'assainissement, soit 0,20 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité / 9 voix :**

- ✓ **Reconnait avoir procédé au déclassement du domaine public communal des parcelles AB344 et AB345 par délibération lors de sa séance du 18 février 2017,**
- ✓ **Décide d'approuver la vente à Mmes DUCLOS desdites parcelles au prix de 33,60 €, sous réserve de l'acquisition préalable par les demandeuses des parcelles AB17 et AB138 afin de ne pas enclaver ces dernières, et qu'il soit précisé sur l'acte d'acquisition de la parcelle AB 17 la mention d'une servitude de passage sur les parcelles AB18 et AB17 permettant l'accès à la parcelle AB139**
- ✓ **Autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par Maître ROUX, notaire sis 1 place de la République à Pont du Château (Puy de Dôme), aux frais des acquéreurs,**
- ✓ **Précise que la recette liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget primitif 2017 de la Commune en recettes d'investissement.**

→ **Etude sur travaux Eglise : validation de la 1<sup>ère</sup> phase et décision pour la 2<sup>ème</sup> phase**

Catherine QUEINNEC rappelle que le Conseil Municipal, dans sa délibération n°30/215 / séance du 22 juin 2015, a décidé de confier à M. PARMANTIER Pascal, architecte du patrimoine et à M. TAILLANDIER Laurent, économiste de la construction, la réalisation d'un diagnostic de l'église de Saint Jean des Ollières, comprenant une analyse historique et documentaire, des photographies de l'état actuel, un relevé d'état des lieux de l'édifice, un état sanitaire et une analyse pathologique, un programme d'intervention, et une étude économique.

Ce diagnostic restitué en janvier 2017 démontre la nécessité de réaliser des travaux pour assurer la conservation du monument en traitant en priorité l'assainissement général de l'édifice.

M. PARMANTIER et M. TAILLANDIER préconisent un phasage des travaux en trois temps :

1. NEF : façades et toitures pour un montant estimé de 303.236,26 € HT
2. CHEVET et CLOCHER : façades et toitures pour un montant estimé de 257 487,89 € HT
3. NEF et CHEVET : intérieur pour un montant estimé de 286 483,05 € HT.

Soit un montant total de 847 207,20 € HT.

Il est précisé que l'offre de M. PARMANTIER et M. TAILLANDIER, validée le 22 juin 2015, prévoit d'appliquer en phase conditionnelle un pourcentage d'honoraires de 8,90 % pour des travaux estimés à plus de 700.000 € HT.

Mme le Maire propose de valider la phase diagnostic et de poursuivre la phase étude en acceptant la première tranche conditionnelle comprenant APS, APD/DPC, PRO, ACT et VISA – correspondant à 48 % du montant total de la maîtrise d'œuvre, uniquement sur la première tranche de travaux, soit la restauration des façades et toitures de la NEF.

Le montant des honoraires d'architectes, calculés en appliquant un pourcentage de 8,90 sur le montant des travaux, s'élèverait à la somme de 12 954,25 €HT + le montant de la TVA de 2 590,85 €, soit la somme totale de 15 545,10 € TTC.

**Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité (9 voix) décide :**



- ✓ De valider la phase diagnostic
- ✓ De poursuivre l'étude en acceptant la première tranche conditionnelle, comprenant APS, APD/DPC, PRO, ACT et VISA uniquement sur la première tranche de travaux, soit la restauration des façades et toitures de la NEF, pour la somme de 15 545,10 € TTC
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes
- ✓ D'inscrire la somme de 15 545,10 € au budget primitif 2017 en section d'investissement
- ✓ De constituer les dossiers de demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Conseil Régional, du Conseil Départemental, et du Fonds Européen / FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

## Divers

### → Devis de voirie

Catherine QUEINNEC explique la nécessité de réaliser différents travaux d'entretien des voies et chemins communaux, en lien avec Jean Michel VARGAS, adjoint délégué à la voirie.

Il est proposé d'intervenir :

- Pour curer les fossés et niveler le chemin dit des Egaux, situé à la cime du hameau du Mas du Bost, ainsi que celui menant à la station d'épuration de ce même lieu-dit
- Pour curer les fossés au chemin menant aux Balais et au Couderchet
- Pour réaliser des travaux de canalisation des eaux pluviales, de réfection de voirie en enduit bicouche et de création d'un espace de retournement pour le véhicule du S.B.A. sur le chemin dit d'Artheyre
- Pour réparer la voie d'Artheyre suite à l'effondrement de celle-ci en raison du déracinement d'un arbre situé sur la parcelle privée voisine – ces derniers travaux devant être pris en charge par l'assurance du propriétaire privé.

**Après examen des différents devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (9 voix) :**

- ✓ De confier l'ensemble de ces travaux à l'entreprise S.E.R.
- ✓ De valider les différents devis pour la somme globale de 29 903,94 € TTC.

Catherine QUEINNEC remercie les membres présents et lève la séance à 23 H.